

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/105/VET

DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - MISSION OBSERVATOIRE PROSPECTIVE PARTICIPATION CITOYENNE - Désignation des associations lauréates de l'appel à projets « Pépites naturelles, des projets citoyens pour renouer avec la biodiversité et la nature en ville » – Attribution de subventions d'investissement aux associations lauréates - Approbation d'une convention de subventionnement.

2025-49-DGAVD-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Marseille est une ville nature. De ses calanques à ses collines, de ses parcs à ses terres agricoles, elle abrite aussi des espaces plus discrets : les friches urbaines naturelles. Ces terrains largement méconnus sont en réalité de véritables trésors de biodiversité, à préserver et à valoriser. Au-delà d'être des réservoirs de biodiversité, ces pépites naturelles sont aussi des îlots de nature, des sites propices à l'agro-écologie ou à la renaturation, des espaces de fraîcheur, des lieux de récréation, des espaces d'éducation à l'environnement et de sensibilisation ou encore des zones de quiétude.

A l'issue de la 1^{ère} édition du budget participatif, les citoyens ont placé en tête de projets lauréats le projet « Protégeons notre biodiversité ! », dans lequel les participants souhaitent la mise en place d'installations pour protéger la biodiversité en ville.

Avec ses dynamiques citoyennes et associatives, la Ville de Marseille comprend une forte capacité des acteurs à se mobiliser pour réintroduire et préserver la biodiversité dans les lieux de proximité en cœur de quartier.

Avec l'appel à projets « Pépites naturelles, des projets citoyens pour renouer avec la biodiversité et la nature en ville », la Ville de Marseille invitait les citoyens, associations et collectifs à proposer des projets pour :

- redonner vie à des espaces de nature, mieux les connaître et les protéger par la mise à disposition de 7 friches urbaines naturelles dont 4 dans notre secteur, propriété de la Ville de Marseille :
 - « La Denise », chemin des Accates dans le 11^{ème} arrondissement qui s'étend sur 23000m² ;
 - « Campagne Gabrielle », impasse du Maroc dans le 12^{ème} arrondissement qui s'étend sur 36000m² ;
 - « La Valbarelle », traverse des Pionniers dans le 11^{ème} arrondissement qui s'étend sur 24500m² ;
 - « Collet des Comtes », traverse des Comtes dans le 11^{ème} arrondissement qui s'étend sur 46400m² ;
- démultiplier les leviers d'action en faveur de la biodiversité en soutenant des projets en cœur de quartier, sur des parcelles dont les porteurs de projets maîtrisent le foncier.

C'est en s'appuyant sur les forces vives de notre territoire que Marseille poursuit sa reconquête de la nature en ville. Toutes ces pépites naturelles, existantes et à venir, à la biodiversité plus ou moins marquée, participent effectivement à l'amélioration du cadre de vie de proximité et au bien-être des habitants dans l'objectif de garantir l'habitabilité de Marseille en 2050.

Sur 13 dossiers de demande de subvention déposés, 8 projets dont 1 dans notre secteur ont été retenus par la commission d'analyse technique des candidatures qui s'est réunie le 9 septembre 2025.

Ainsi, il est proposé d'attribuer à ces 8 associations lauréates des subventions représentant un montant total de 142 303 Euros (cent quarante deux mille trois cent trois Euros) dont 7 900 Euros (sept mille neuf cents Euros) pour l'association de notre secteur afin de soutenir la réalisation de leurs actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS,
VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION
DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF À**

**LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES,
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association de notre secteur lauréate de l'appel à projets « Pépites naturelles, des projets citoyens pour renouer avec la biodiversité et la nature en ville » listée dans le tableau ci-dessous, la subvention correspondante :

Nom de l'association	Adresse	N° de dossier N° Progos	Montant de subvention accordé en Euros	Objet du dossier
Vvoum	14 AVENUE DES LAURIERS ROSES 13012 MARSEILLE	00012355 00017698	7 900 €	Achat d'une serre, d'outils mécanisés et remplacement du portail et des panneaux pédagogiques dans son verger agro-écologique

ARTICLE 2 Le montant total de la dépense pour l'attribution des subventions d'investissement s'élève à 142 303 Euros (cent quarante deux mille trois cent trois Euros) 7 900 Euros (sept mille neuf cents Euros) pour l'association de notre secteur et sera imputé sur les crédits du budget d'investissement 2025 de la Mission Observatoire, Prospective, Participation citoyenne (service 10322) sur l'opération 2025-0S-10210, nature 20421 fonction 70, chapitre 204.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**